

Groupe citoyen « Culture religieuse et humaniste à l'école laïque »



Rapport d'activités 2015 www.ecolelaïque-religions.org

Introduction. Comme nous sommes actifs depuis 2002, les sujets que nous abordons sont familiers à certains de nos lecteurs et pas à d'autres. Pour éviter les redites et néanmoins faciliter la compréhension de tous, nous indiquons d'une (*) les sujets accessibles sur la page d'accueil de notre site soit directement soit par le lexique. (*)

Nos objectifs. Nous agissons pour que la culture religieuse et humaniste ait la place qui lui revient dans l'enseignement public laïc à Genève. (*) Nous continuons à entretenir dans la société civile l'intérêt pour cet objectif reconnu comme important par le Conseil d'État dans sa déclaration au Grand Conseil du 22 septembre 2006. (*) Il est conforme au Plan d'études romand. (2010) (*)

Les problèmes. Il est bien connu que des termes tels que « culture », « religion » et « humanisme » font partie de la catégorie des « questions sensibles ». Préférer évacuer ces questions et rester dans un flou problématique est un risque évident car de multiples obstacles se dressent sur le chemin : préjugés, soupçons, inerties, manque de temps, craintes, absence de formation, etc. Quant au mot **laïcité**, il fait lui aussi l'objet d'approches bien différentes et parfois contradictoires. Nous faisons nôtre la définition donnée dans les conclusions du Rapport Cuénod « Laïcité 2014 » faisant suite au mandat donné par le Conseil d'État (*): « *La laïcité est un état d'esprit développant de façon active la tolérance et le respect de l'autre au sein de la société. La laïcité n'est pas un masque dissimulant la volonté de combattre les religions et toute croyance de nature spirituelle.* » Et nous renvoyons à la belle démonstration de Marie Quenin « La laïcité, ça s'apprend ! ». (*)

2015. Des moyens limités. Notre action citoyenne en 2015 se caractérise par des moyens très limités : Une dizaine de personnes (8 rencontres), un site internet www.ecolelaïque-religions.org (qui a eu plusieurs problèmes techniques), une lettre de News pour tenir le millier de correspondants au courant de l'évolution de la situation et l'appui moral d'environ trois cents sympathisants. Un don nous a permis de faire face aux dépenses courantes.

Dans un contexte tragique. Cette année restera marquée par les attentats de Paris en janvier et en novembre. Deux remarques : a) Le Ministère français de l'éducation nationale a publié sitôt après les événements de janvier le texte « **Éducation : les 10 principales mesures sur la laïcité** » dont on retiendra les deux mesures suivantes : L'action de formation des enseignants et l'intégration de l'enseignement laïque du fait religieux dans les programmes. b) Dans tous les débats de la presse écrite ou télévisuelle sur le sujet revient toujours la conclusion : il est important de traiter de la formation de la jeunesse et de lui donner des clefs de compréhension sur le fait religieux. On avait connu les mêmes réactions lors des tragédies de l'ordre du Temple solaire en 1994. Reste à ce que ces intentions soient suivies de mesures concrètes...

Dialogue avec le DIP. Dans la suite des relations bienveillantes et critiques que nous avons entretenues pendant la présidence de M. Ch. Beer, nous avons rencontré Mme A. Emery-Torracinta pour nourrir le dialogue et lui proposer de reprendre (sous une forme ou sous une autre) les travaux du « Groupe interdisciplinaire du DIP « Enseignement laïque et fait religieux ». (2009-2013) (*) Malheureusement la nouvelle conseillère d'État ne partage pas notre avis sur la nécessité d'un tel groupe de réflexion. Nous le regrettons et nous espérons que d'autres synergies pourront se développer.

L'arche de Noé. La polémique née lorsque une instance du DIP a renoncé à monter l'opéra de B. Britten « L'arche de Noé » montre que le sujet « laïcité » suscite encore bien quelques malentendus. Nous avons suivi attentivement la discussion publique sur le sujet et avons été réjouis de la prise de position de la présidente du DIP intitulée « **Laïcité : remettons l'église au milieu du village !** » (que nous avons intégrée sur notre site). (*)

Loi sur l'instruction publique. (LIP) (*) Lors d'un échange de correspondance avec le DIP, nous avons découvert pendant l'été qu'une révision de la LIP allait être proposée au Grand Conseil en septembre. En concertation avec le CLCL (voir plus bas) nous sommes intervenus in extremis auprès des partis pour que l'amendement suivant soit ajouté à l'article 11 : L'enseignement dispensé apporte les connaissances et les outils nécessaires à la construction de ce respect réciproque. (Il s'agit donc du chapitre concernant le « Respect des convictions politiques et religieuses ») Notre démarche a suscité un débat (*) qui sera probablement repris lors du vote de la Loi sur la Laïcité de l'État en 2016. Malheureusement cet amendement n'a pas été retenu. (55 non et 31 oui). Pourtant, au vu des événements, une information raisonnée des jeunes sur les convictions politiques et religieuses ne saurait attendre !

Cercle Liberté de conscience et Laïcité. (CLCL) (*) La nouvelle Constitution genevoise (2012) mentionne (art. 3/3) que « Les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses ». Le CLCL (dont font partie plusieurs membres de notre groupe) a pour but de contribuer à la réflexion générale en vue de la loi découlant de cet article. La question de la laïcité de l'État a fait précédemment l'objet d'une longue étude du Groupe de travail sur la laïcité (Rapport Cuénod) suivie d'une consultation (à laquelle nous avons répondu). (*) Le Conseil d'État a maintenant déposé le projet de loi 11470 (*) qui sera vraisemblablement discuté par le Grand Conseil en été 2016. Lors de l'une des rencontres nous avons eu l'occasion d'entendre Mme Camille Gonzalès présenter l'ouvrage « Cartographie de la diversité religieuse à Genève ». (*)

Formation initiale et continue. Nous avons pris contact avec l'Institut universitaire de formation des enseignants (**IUFE**) à propos de la formation initiale. Nous ne percevons pour l'instant aucune perspective de collaboration. Plusieurs de nos membres ont contribué à l'organisation de cours de formation continue pour les enseignants. (Genève, carrefour des cultures, Les fêtes dans les grandes religions. Aspects identitaires, culturels et anthropologiques, etc).

Documentation. Plusieurs publications qui soutiennent l'action des enseignants viennent d'être éditées. Parmi elles : « Planète religion- des clefs pour comprendre le monde » (Éditions Agora) et « Les religions et leurs pratiques en Suisse » (Éditions LEP).

Auto-formation. Nous restons attentifs à l'actualité du débat sur le sujet. Certains de nos membres ont pu- entre autres- assister à la conférence de l'ambassadeur de France René Roudaut en septembre, (La place du religieux dans la diplomatie) (*), et au colloque de la HEP de Lausanne en mai « Éthique et cultures religieuses en tension : entre respect des convictions et enseignement des sciences humaines ».

Conclusions. Promouvoir l'enseignement du fait religieux et humaniste est une tâche plus importante que jamais comme en témoigne l'actualité toujours aussi tragique. Notre action s'inscrit dans le long terme et nous espérons que l'adoption de la loi sur la laïcité de l'État ancrera de façon institutionnelle cet enseignement selon la proposition de l'article 12 du PL 11470 « *Dans le cadre de la scolarité obligatoire au sein de l'école publique et dans l'esprit de l'article 11 de la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015, il est dispensé l'enseignement du fait religieux dans sa diversité.* »

Genève, 22 avril 2016

Distribution : Conseil d'État : M. F. Longchamp, président ; Mme A. Emery-Torracinta, DIP ; M. P. Maudet, DSE ; M. A. Castilla, secr. gén. adjoint DSE. **Grand Conseil :** M. J.-M. Guinchard, président. **Commission des Droits de l'Homme :** M. P. Conne, président et membres. **Partis :** Président(e)s de chaque parti. Chef(fe)s de groupe. **Groupe de travail sur la laïcité :** M. J.-N. Cuénod, président et membres. **Cercle Liberté de conscience et laïcité :** M. P. Kunz, président et membres. **Association. « Valeurs et Projets » :** Mme M.-J. Bachten, présidente et membres.